

L'an deux mil quinze, le **jeudi 12 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBRIGUES dûment convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît DARETS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 novembre 2015

Étaient présents : DARETS Benoît, **GAYON** Christine, **DESSARPS** Philippe, **FAUTHOUX** Claudine, **LARD** Hervé, **LIBIER** Alain, **LAFITTE** Lucie, **LOPEZ** Pierre, **AUDAP** Isabelle, **AUBERT** Laure, **MESLAGE** Eric, **BEGARD** Pascale, **DESTRIBATS** Jean-Michel, **DARDY** Nathalie, **TEIXEIRA** Frédéric.

M. Eric MESLAGE a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h30

* Approbation du compte rendu du 07 Octobre 2015: approuvé : 14 POUR / 1 ABSTENTION
(Nathalie DARDY absente à la dernière réunion)

* Délibération modification des statuts de la Communauté des Communes Marenne Adour Côte Sud:
Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de modifier l'article 6.2 « Aménagement de l'espace communautaire, 6.2.1 : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) tel qu'il est défini par la loi 2000 1208 du 13 Décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains s'applique sur le périmètre de la communauté de communes, art L1222-3 et sera élaboré et géré par la communauté conformément à l'art L122-4 ; les plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale sont élaborés et gérés par la communauté. », après lecture faite de la modification des statuts de la MACS, permettant une extension du champ des compétences à la compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; Il rappelle que nous avons trouvé un accord sur la gouvernance et écrit une charte sur laquelle il faudra s'appuyer pour faire vivre le PLU. Plusieurs conseillers font remarquer que la représentativité de la Commune à l'intercommunalité est primordiale si l'on veut continuer à faire entendre notre voix.

M. le maire explique aussi que le côté financier de l'opération a son importance et qu'il est plus facile de payer 2 712.72€ par an pour la commune que payer la réalisation d'un PLU tous les 7 ou 8 ans.

M. le maire rappelle que dans cette somme il est prévu trois personnes qui seront capables de mettre en place des modifications sans passer par un cabinet extérieur.

A l'issue du débat le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts.

* Point sur la zone Auhtf du PLU de Saubrigues : M. le maire indique qu'il est plus prudent d'attendre de savoir si la compétence urbanisme sera transférée à MACS avant de se prononcer sur l'ouverture de cette zone.

Il précise qu'il faudra prendre une décision rapidement car le porteur de projet est à la recherche d'un terrain sur une autre commune.

Laure Aubert fait savoir qu'un tel projet ne colle pas à l'image qu'elle a de la commune.

Il lui est répondu que la situation géographique de Saubrigues est favorable à un tel projet.

Mr le maire indique que les taxes foncières que générerait ce Parc Résidentiel de Loisirs seront une manne non négligeable pour le budget communal.

Il rappelle que les études et la rédaction du règlement de la zone représentera une charge de travail et demandera l'implication du conseil municipal.

Il est convenu d'attendre le début de l'année et de voir si la compétence urbanisme sera transférée.

*Délibération annulation régie Hall des sports : M. le maire explique que cette régie ne fonctionne plus depuis plusieurs années et qu'il faut prendre une délibération pour l'annuler, approuvée à l'unanimité.

*Délibération prix de vente des lots au lotissement Petit Capulon: M. le maire explique qu'il faut délibérer pour fixer le prix de vente, que l'on a communiqué un prix de 90 000€ TTC aux éventuels acquéreurs et qu'il est difficile de modifier ce tarif, soit 75 000€HT.

Il indique que le notaire a fait savoir à la commune que la TVA sera de 20% et que la commune n'est pas soumise à la TVA sur marge sur cette opération. Cela va impliquer une diminution importante des recettes sur le budget Petit Capulon. Nous verrons au moment du budget 2016 comment on intégrera cette baisse des recettes.

M. le maire indique tout est prêt pour la vente des lots, l'avis des domaines a été transmis à la mairie. Deux acquéreurs se sont positionnés il s'agit de Benjamin Lagurgue et de Guillaume Barcelona un troisième retient un lot sous réserve d'acceptation d'un prêt bancaire, il s'agit de Baptiste Lagurgue. Le conseil municipal approuve à l'unanimité un prix de 90 000€ TTC le lot.

*Délibération habilitant Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession d'une parcelle appartenant à M. MIREMONT, se situant route des Mottes dit « Hayet », Monsieur le Maire expose que ce terrain se trouve être l'élargissement de la route, afin de régulariser il est nécessaire de passer l'acte, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

*DETR, dossier de demande de dotation d'équipement : M. le maire donne connaissance du tableau des opérations éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Il est rappelé que les dossiers doivent être complétés avant le 15 janvier 2016.

*Taxe d'aménagement : M. le maire communique les taux de la taxe d'aménagement appliqués sur la commune et indique que nous avons la possibilité de les modifier avant le 30 novembre. Il est décidé de ne pas modifier ces taux.

*Avancement de grade des agents : Patrice CAZES passera adjoint technique principal 1^{ère} classe au 1^{er} février 2016, SEIXO Françoise passera adjoint d'animation principal 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2016.

*Election régionales des 6 et 13 décembre 2015 : tableau des élus présents pour le déroulement des élections régionales :

Le 06 décembre

le matin jusqu'à 11 h

Isabelle
Frédéric
Nathalie
Claudine

De 11h à 14 h30

Hervé
Alain
Christine
Pascale

De 14h30 à 18 h

Benoît
Philippe
Lucie
J Michel

Le 13 décembre

le matin jusqu'à 11h

Isabelle
Pierre
Claudine
Eric

De 11h à 14h30

Hervé
Alain
Benoît
Frédéric

De 14h30 à 18h

Pascale
Philippe
Lucie
Christine

*Etude couverture de tennis : M. le maire communique l'étude de la société Soltea qui prévoit la couverture d'un court par une structure métallique avec du photovoltaïque sur une pente. La recette estimée est d'environ 5 000€ par an.

Il est décidé de voir une autre société pour réaliser une autre étude et de voir la possibilité de passer par une structure bois. Plusieurs conseillers trouvent qu'un bâtiment polluerait l'authenticité du site.

*Délibération créance admise en non-valeur et modification du budget : M. le maire indique qu'il manque 4 900€ à l'article 6541 pour passer la totalité de la créance de Sur Mesure Communication, société qui a été liquidée judiciairement et dont nous ne percevons pas les créances. Au vu des dépenses réalisées au chapitre 65, on pourra absorber cette dépense sans réaliser de délibération modificative.

Il est décidé de passer la totalité de la créance, soit 11 304.59€ en non-valeur.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre ces créances en non-valeur d'un montant total de 11 304.59€.

*Délibération MAPA délégation de service public à la Mamisèle ; Jean-Michel Destribats précise que la délégation se termine en décembre 2015 avec l'Association scènes aux champs, le Conseil municipal décide de faire un appel à concurrence concernant la délégation de service public pour l'exploitation de la salle de spectacle dans le cadre de la convention scène départementale. Approuvée à l'unanimité.

* M. le maire rend compte de son rendez-vous avec les infirmières libérales de la commune. Elles relancent le projet de maison médicale, et veulent savoir le prix du terrain que leur vendrait la commune. M. Lard précise que les dernières discussions sur le sujet avec les médecins et les kinés faisaient état d'un prix de 80€ le m².

M. le maire se rapproche des services instructeurs de la communauté des communes pour connaître la superficie à vendre pour un bâtiment de 160m² et communiquera le tarif aux infirmières.

*Marche de Noël : des commerçants de la commune veulent organiser un marché de Noël, Isabelle Audap, Frédéric Teixeira et Nathalie Dardy se rapprocheront d'eux pour voir les modalités d'organisation.

*Délibération Projet festival des RE 2016 : Les dates d'organisation du festival sont du 20 au 23 juillet 2016 et le plan de financement s'élève à un montant de 57 000€.

Porté à la connaissance du Conseil:

* *Tour des commissions*

* *Réception coup de pouce*

**Délégation service public distribution de gaz combustible : réunion en mairie le 26 novembre à 11h*

**Vôux 2016 : le vendredi 8 janvier à 19H00*

**Réunion voirie pour les chemins pédestres communaux le samedi 21 novembre à 10H00*

**Date du prochain Conseil Municipal : date à définir*

Séance levée à 23h58

SAUBRIGUES, le 13 novembre 2015
Le secrétaire de séance
Éric MESLAGE